

cap' devant!

ACCUEILLE ET ACCOMPAGNE LE HANDICAP
AU CŒUR DE LA VILLE, AU CŒUR DE LA VIE

RAPPORT ANNUEL 2021

Assemblée générale du 21 mai 2022



ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1961

RAPPORT MORAL

**CAP' DEVANT ! L'ESSENTIEL
LA GOUVERNANCE DE CAP' DEVANT !
LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR
TEMPS FORTS ET ACTIONS 2021**

p. 4
p. 6
p. 10
p. 13

LES SERVICES DU SIÈGE

**RESSOURCES HUMAINES
ADMINISTRATION ET FINANCES
QUALITÉ, SÉCURITÉ ET GESTION DES RISQUES**

p. 22
p. 22
p. 23

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

**PÔLE HÉBERGEMENT ET MÉDICAL
PÔLE ENFANCE, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES
PÔLE TRAVAIL ET ACCUEIL DE JOUR
PÔLE SERVICES**

p. 25
p. 31
p. 34
p. 38

LE MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

p. 39

RAPPORT D'ORIENTATIONS

**LES OBJECTIFS DE CAP' DEVANT ! DANS LE
CADRE DU CPOM
LA MISE EN OEUVRE DE NOTRE ENGAGEMENT
VIE INTIME SEXUELLE ET AMOUREUSE
LE SUIVI DE NOS PROJETS IMMOBILIERS
LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE
L'ASSOCIATION TIENT À REMERCIER**

p. 40

p. 41
p. 41
p. 42
p. 44

ANNEXES

p. 45

INTRODUCTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MAI 2022

Mesdames, Messieurs, chers Adhérents et Invités,

Que vous soyez en visioconférence ou présent à l'ESAT les Ateliers de la Gentilhommière pour participer à notre assemblée générale annuelle, je vous remercie pour votre présence aujourd'hui. Merci aussi à tous les professionnels qui ont participé à l'organisation de cette journée, ceux du siège pour la logistique et ceux de l'ESAT pour leur accueil.

L'assemblée générale est l'occasion de faire le bilan de l'année passée, année 2021 marquée par la continuation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19. Ce contexte inédit nous a conduit et nous conduit encore à prioriser la santé de tous, personnes accompagnées et professionnels. Nos professionnels sont encore fortement mobilisés pour adapter, au jour le jour, l'organisation et le fonctionnement de nos établissements à cette crise sanitaire. Sans le savoir-faire, le dévouement et la disponibilité dont ils font preuve quotidiennement nous ne pourrions accomplir notre mission.

Nous leur témoignons de toute notre gratitude et les remercions chaleureusement. Et ce d'autant plus que le manque de reconnaissance de leur engagement par les pouvoirs publics a créé un réel mal être et entraîné le départ de certains d'entre eux vers le secteur sanitaire. Cap' devant ! a soutenu et continue de soutenir leur revendication d'une revalorisation mensuelle de 183€ étendue à tous les professionnels des établissements médico-sociaux, comme le secteur sanitaire en a bénéficié suite au Ségur de la santé en février 2021.

Nous tenons aussi à remercier :

- les personnes accompagnées qui ont fait preuve de compréhension et d'adaptabilité dans ce contexte compliqué;
- les familles, pour la confiance et le soutien qu'elles accordent à l'association et à ses professionnels

Au-delà de cette situation qui perdure nous gardons toujours notre « Cap » : apporter à chaque personne accompagnée une réponse adaptée à ses besoins particuliers au sein de nos établissements et de nos services pour lui permettre d'accéder, en tant que citoyen, à une bonne qualité de vie, à l'épanouissement et ce dans le respect de ses droits fondamentaux.

L'année 2021, comme vous pourrez le constater dans la présentation de notre rapport annuel, a néanmoins été une année très riche en actions guidées par notre projet associatif. Cette assemblée générale nous permet également de vous présenter les projets en cours et à venir, et de débattre de tous les points inscrits à l'ordre du jour, que vous avez reçu avec votre convocation.

Je vous remercie de votre attention.

**Hélène Schuster,
Présidente**

CAP' DEVANT ! L'ESSENTIEL

Cap' devant ! est une association de personnes en situation de handicap, familles et amis qui accompagne plus de 600 personnes avec paralysie cérébrale, polyhandicap, handicap moteur avec ou sans troubles associés

avec plus de 500 professionnels au sein de 18 établissements et services implantés au cœur des villes en Île-de-France à tous les âges de la vie

Pour Cap' devant ! la personne en situation de handicap est une personne à part entière, avec ses spécificités et ses potentialités.

NOS VALEURS

La raison d'être de Cap' devant ! est de permettre à chaque personne en situation de handicap d'accéder, en tant que citoyen, à une **bonne qualité de vie** et à l'épanouissement, et ce dans le **respect de ses droits fondamentaux**.

Notre mission est d'apporter à chaque personne accompagnée une **réponse adaptée** à ses **souhaits** et ses besoins, en affirmant nos valeurs : **Humanisme, Ambition, Engagement**



NOTRE HISTOIRE

La création d'établissements pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap

- 1954 ● Création de l'Association Nationale des Infirmes Moteurs Cérébraux
- 1959 ● Ouverture du 1er centre pour enfants : l'IEM Claire Girard
- 1974 ● Création des premiers foyers pour adultes
- 1982 ● Ouverture du 1er CAT (ESAT)
- 1992 ● Ouverture du 1er accueil de jour
- 1994 ● L'ANIMC devient ARIMC-IdF, une association à dimension régionale
- 2006 ● Reprise des établissements de l'association AERIMC : IEM, ESAT et foyer de vie de Marnes-la-Coquette
- 2011 ● Reprise du foyer et accueil de jour Aïda
- 2014 ● L'association fête ses 60 ans et devient Cap' devant !

Plus de 65 ans d'expertise dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Association membre de
Paralysie Cérébrale France

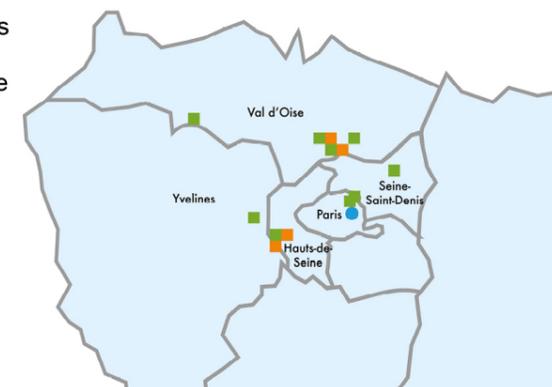


Une association reconnue d'utilité publique

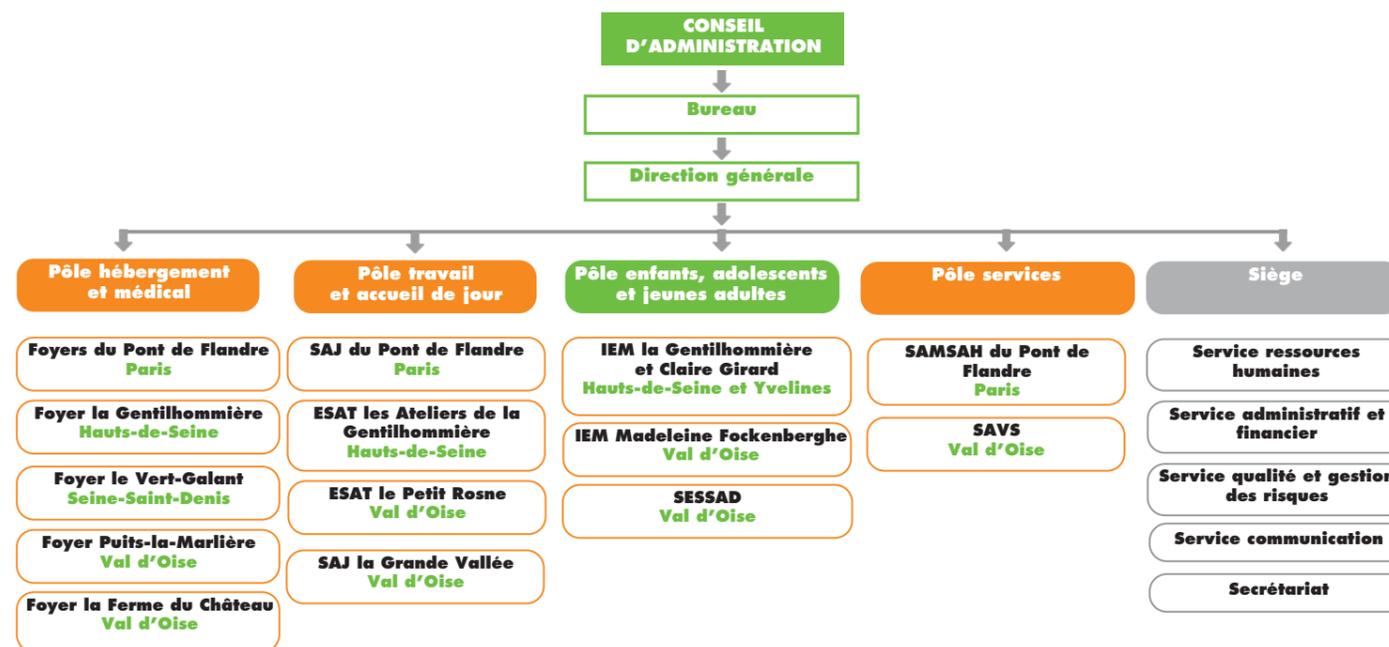
Une association implantée en région Ile-de-France



- 6 foyers de vie et d'hébergement
- 3 foyers d'accueil médicalisés
- 3 instituts d'éducation motrice
- 2 services d'accueil de jour
- 2 ESAT
- 1 SESSAD
- 1 SAMSAH



Organigramme



LA GOUVERNANCE DE CAP' DEVANT !

Le **but** de notre gouvernance est de répondre aux attentes légitimes des parties prenantes et en premier lieu celles de la personne accompagnée.

L'assemblée générale

Ce sont les **adhérents**, personnes accompagnées, parents ou amis, qui font la force de notre association. Réunis en assemblée générale, ils décident des grandes orientations de l'association et élisent les membres du conseil d'administration

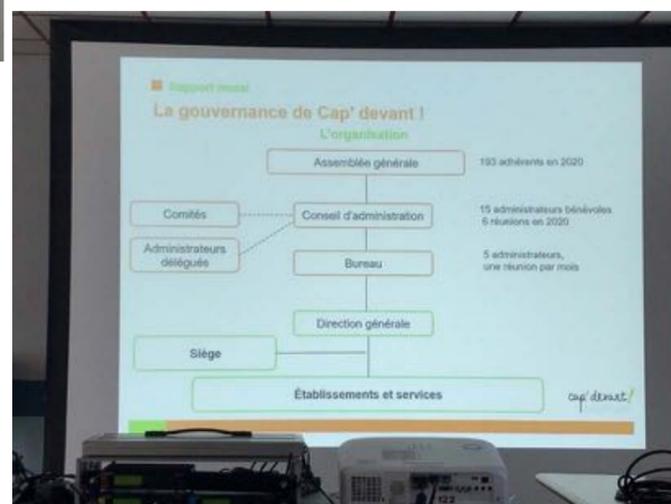
En 2021, l'association comptait 205 adhérents.

Deux assemblées générales ont été convoquées en 2021 qui, en fonction du contexte sanitaire, se sont tenues en présentiel avec un nombre limité de participants et en visioconférence

- En mai pour soumettre aux adhérents l'approbation des rapports annuel, de gestion, plan d'action du projet associatif et élection d'administrateurs : Mesdames Marie Sylvie Boutin, Michèle da Cunha, Hélène Schuster et Monsieur François Chotin ont été réélus.
- En juillet pour la redéfinition de notre offre territoriale (secteur enfant) sur le département des Hauts de Seine (plus d'informations page 17).



L'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2021



Le conseil d'administration

Composé d'adhérents bénévoles, le conseil d'administration fixe les objectifs conformes à la stratégie définie par l'assemblée générale et veille au respect des valeurs fondamentales de l'association et du projet associatif. Madame Kentzenger et Monsieur Tanière ont démissionné du conseil d'administration au cours de cette année 2021.

À ce jour le conseil d'administration est constitué de 13 administrateurs bénévoles dont 7 parents de personnes en situation de handicap, 3 personnes accompagnées par des établissements ou services de Cap' devant ! et 3 personnes amis sensibles à notre raison d'être.

Il s'est réuni 7 fois en visioconférence ou présentiel.

Composition du conseil d'administration :

Bureau	Administrateurs	
Mme Hélène Schuster, présidente Mme Michèle Da Cunha, vice-présidente M. François Chotin, trésorier Mme Maria Gonzalez, trésorière -adjointe Mme Marie-Pia Hutin, secrétaire générale	M. Jean-Baptiste Boudin Lestienne Mme Marie-Sylvie Boutin M. Jean-Claude Clerici M. Frédéric Gaillarde	Mme Marine Morel Mme Léonore Roussel Mme Alejandra Segovia-Bignon M. Matthieu Schaller

Le bureau

En lien avec la direction générale de l'association, le bureau est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la politique de l'association.

En 2021, le bureau s'est réuni une fois par mois, en visioconférence principalement, en présence de la direction générale.

Malheureusement, les visites permettant au bureau de rencontrer et **d'échanger** avec les personnes accompagnées et les professionnels n'ont pu avoir lieu dans les établissements au 1er semestre, elles ont repris au cours du 4ème trimestre.

Les administrateurs délégués

Un administrateur délégué nommé pour un an renouvelable par le conseil d'administration **représente l'association auprès des établissements** et en particulier dans le **Conseil de la Vie Sociale**.

Il rencontre régulièrement le directeur et s'informe de l'élaboration et du suivi du projet d'établissement, du livret d'accueil.

Il veille à l'**application du projet associatif et de son plan d'action**. Il s'assure, en lien avec le directeur, de la **qualité de vie** des personnes accompagnées.

Cinq administrateurs sont actuellement délégués auprès des établissements :

- | | |
|---|------------------------------|
| IEM Madeleine Fockenberghé et SESSAD : | Madame Maria GONZALEZ |
| IEM La Gentilhommière et Claire Girard : | Madame Hélène SCHUSTER |
| Pôle hébergement et accueil de jour 95
(foyers PLM-Aïda, ESAT le Petit Rosne et SAJ I Grande Vallée) | Monsieur Jean Claude CLERICI |
| ESAT et EANM La Gentilhommière : | Madame Michèle DA CUNHA |
| Foyer la Ferme du Château : | Monsieur François CHOTIN |
| Etablissements du Pont de Flandre : | Madame Maria GONZALEZ |
| FAM le Vert-Galant | Poste à pourvoir |

Les comités

Des comités en charge d'un domaine, **émettent des avis** pour alimenter la réflexion du conseil d'administration. Ces comités sont constitués d'administrateurs ou de membres adhérents à l'association et de professionnels en fonction de leur compétence. Selon les besoins ils se réunissent 2 à 3 fois par an.

- **Comité « Gouvernance et Stratégie »** Administratrice responsable : Madame Hutin

Stratégie de l'association, pratiques de gouvernance, respect du projet associatif

En 2021, le comité s'est réuni trois fois :

- ⇒ suivi du projet associatif, détermination des indicateurs de suivi du projet associatif
- ⇒ organisation du séminaire administrateurs/directeurs : choix du cabinet NEXEM pour nous accompagner sur le thème : « Axes de développement de la stratégie partenariale, de coopération et de rapprochement de Cap' devant ! »
- ⇒ réunion avec les membres du comité éthique : rédaction d'une **charte éthique**

- **Comité « Finances et Patrimoine »** Administrateur responsable : Monsieur Chotin

Contrôle des opérations financières de l'association, pérennité, entretien et financement du patrimoine immobilier

En 2021 le comité s'est réuni huit fois sur les sujets suivants :

- ⇒ Analyse des dépenses rejetées, chiffre d'affaires des ESAT
- ⇒ Examen des comptes administratifs 2020 et budgets prévisionnels 2022
- ⇒ Budget prévisionnel 2021 de l'association

- **Comité « Politique sociale »** Administratrice responsable : Madame Da Cunha

Participation au recrutement, développement des compétences internes

- ⇒ En 2021 le comité s'est réuni sur le thème de « l'attractivité des métiers : comment recruter et retenir les professionnels à Cap' devant ? »

- **Comité « COREFI »** Administrateur responsable : Monsieur Boudin-Lestienne

Communication interne, communication externe, collecte de fonds privés, partenariats

En 2021, le comité s'est réuni six fois :

- ⇒ validation de la lettre de mission du comité,
- ⇒ choix des consultants pour nous accompagner sur la collecte de fonds et suivi de la mission.

- **Comité « Éthique et Bienveillance »**

Respect de la dignité des personnes et de leurs droits fondamentaux

Ce comité éthique ne s'est pas réuni depuis 2019. Le Dr Denormandie qui en était le responsable, n'a plus la disponibilité pour assurer cette mission. Madame Levasseur, personne accompagnée par Cap' devant ! a rejoint ce comité lors de notre dernière assemblée générale.

Une **charte éthique** et bienveillance (voir ANNEXE 1) a été rédigée par les membres de ce comité qui souhaitent continuer à s'engager et le comité gouvernance. Il s'agit d'un préalable indispensable à la révision de la lettre de mission du comité éthique.

- **Comité « Droits et Participation des Personnes Accueillies et des Familles »**

administrateur responsable : Monsieur Schaller

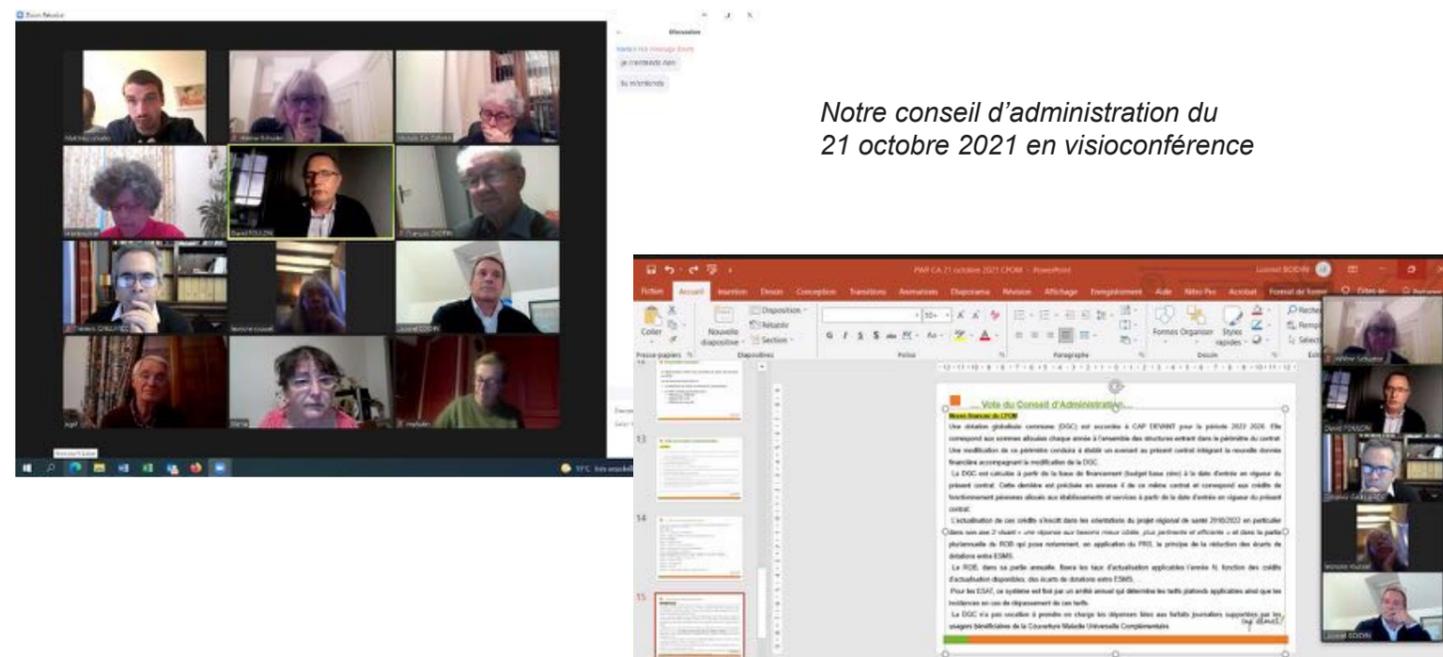
Implication des personnes accompagnées et des familles dans la vie associative

En 2021, quatre réunions se sont tenues par visioconférence :

- ⇒ Travail sur la charte des droits et libertés en vidéo traduite en langue des signes
- ⇒ Réflexions sur des événements associatifs et l'implication des personnes, notamment sur la Course des Héros et l'adhésion à l'association.

Des décisions importantes ont été prises en conseil d'administration en 2021

- Validation des 18 projets d'établissements et services en lien avec le projet associatif
- Approbation des comptes administratifs 2020 et de l'arrêté des comptes consolidés 2020
- Organisation d'un séminaire administrateurs-directeurs
- Validation des documents pour l'assemblée générale 2021
- Approbation de la présentation du budget prévisionnel 2021 et du compte administratif 2020 de l'Association
- Validation de la lettre de mission révisée du comité COREFI
- Validation d'un accompagnement par des consultants (budget de 25 000€) pour réaliser une levée de fonds pour l'association
- Décision de redéfinition de l'offre territoriale sur les Hauts de Seine pour répondre aux attentes des personnes accompagnées et de leurs familles et convocation d'une assemblée générale ordinaire pour approbation
- Décision de répondre à l'AMI (appel à manifester d'intérêt) concernant le plan de prévention des départs en Belgique et déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement, en proposant :
 - Dans les Hauts de Seine, la création d'un FAM externat de 20 places et d'un SAMSAH de 15 places portés par le foyer la Gentilhommière à Marnes
 - Dans le Val d'Oise, la création d'un SAMSAH de 15 places portés par le foyer PLM et le SAVS à Villiers le Bel
 - En Seine Saint Denis la création d'un FAM hors les murs de 8 places, à Tremblay en France
- Validation de la charte de l'administrateur révisée
- Validation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2022-2026
- Décision de fusion des agréments des IEM du 92 La gentilhommière et Claire Girard suite à la redéfinition de l'offre territoriale.
- Approbation des budgets prévisionnels 2022 des établissements sous financement du conseil départemental du Val d'Oise
- Approbation de l'activité prévisionnelle des établissements du périmètre CPOM



Notre conseil d'administration du 21 octobre 2021 en visioconférence

LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Nos partenaires

Nos partenaires institutionnels

Concernant le **financement de nos établissements**, nous dépendons :

- des Conseils départementaux,
 - des Agences Régionales de Santé des Départements où nous sommes implantés, et plus particulièrement de l'ARS 95 qui fixe nos frais de siège.
- Nous sollicitons également le CCAH, Comité Coordination Action Handicap, et la Région Ile-de-France pour obtenir des **subventions** dans le cadre de la réalisation des travaux.

Nos partenaires associatifs

- Cap' devant ! est membre de la fédération **PARALYSIE CÉRÉBRALE FRANCE** et siège au sein de son conseil d'administration.



Paralyse Cérébrale France mobilise une « force » militante de quelques 25 000 personnes, proches-aidants et professionnels, pleinement mobilisés en soutien aux personnes avec paralyse cérébrale.



25 associations adhérentes



accueillent et accompagnent près de 7 500 enfants et adultes



au sein de 128 établissements et 65 services



400M € de budget de fonctionnement / investissement



emploi près de 6 250 collaborateurs

En 2021, Paralyse Cérébrale France a été très active pour : représenter ses membres auprès de toute instance (pouvoirs publics, administrations centrales, organismes consultatifs et instances européennes et internationales...) En particulier de nombreuses actions ont été menées suite au Ségur de la santé pour que les professionnels des établissements médico-sociaux, quelles que soient leurs fonctions, puissent bénéficier des mêmes revalorisations que le secteur sanitaire. En 2021, 2 administrateurs et des personnes accompagnées ont participé aux 30 ans de la fédération à Annecy.

- Avec **ENVOLUDIA**, association de familles, qui gère des établissements accueillant des enfants et adultes infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés, en Ile-de-France comme Cap' devant ! Nous avons dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2014, instauré des échanges entre administrateurs pour organiser pour les familles des conférences. Ainsi en novembre 2021 une visioconférence sur « l'organisation du patrimoine dans une situation de handicap » par M. Hild de Jiminy conseil a eu lieu.



Nos missions de représentation

Cap' devant ! est représentée dans différentes instances par des administrateurs ou des professionnels. Ainsi :

- des administrateurs participent :
 - ⇒ au Conseil consultatif du handicap (CCH) de la Région Ile-de-France,
 - ⇒ aux réunions des Présidents d'Association et au Collectif handicap 95, dans le Val d'Oise.
- la direction générale siège aux délégations régionales :
 - ⇒ de l'URIOPSS IdF, Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non Lucratifs Sanitaires et Sociaux
 - ⇒ de Nexem, organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif
- des directions d'établissement représentent Cap' devant ! :
 - ⇒ au sein de la MDPH du 95
 - ⇒ à la commission d'accessibilité GPSO (Grand Paris Seine Ouest Établissement Public Territorial)
 - ⇒ Au CREA, Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
 - ⇒ Aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Marnes-la-Coquette et Gonesse

Il faut aussi souligner l'engagement de personnes accompagnées par Cap' devant ! pour participer à la vie citoyenne, ainsi :

- Une personne accompagnée et une direction d'établissement sont à la commission d'accessibilité de la Ville de Gonesse (95),
- Des jeunes de l'IEM Madeleine Fockenbergher siègent au CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)
- Deux personnes en foyer ont été élues aux conseils municipaux des villes où elles résident lors des dernières élections en juin 2020.



Yann Robbe, élu au conseil municipal de Menucourt



Les jeunes du CMJ de Gonesse lors des commémorations du 11 novembre

Notre communication

Un site internet
www.capdevant.fr
 nouvelle version en 2022

Une page Facebook
 @associationcapdevant
 400 abonnés

Une présence sur
 YouTube et LinkedIn
 @Cap' devant !

Une newsletter bimensuelle
 diffusée à 750 abonnés



Un Petit Journal
 diffusé à nos adhérents sur des sujets thématiques : Accompagner vers l'autonomie, l'engagement, changer le regard sur le handicap.
 Il est imprimé par notre ESAT Les Ateliers de la Gentilhommière

Notre collecte de fonds

auprès des particuliers
 205 adhérents
 12 507 € collectés

auprès des entreprises
 12 032 € collectés pour nos établissements

des réponses à des appels à projets
 31 000 € de subventions obtenues

la participation à des opérations nationales :

ENSEMBLE
 AUTOUR
 D'UNE CAUSE



Cap' devant ! a participé à l'édition 2021, l'occasion de se retrouver autour d'un évènement à la fois sportif et caritatif au parc de Saint Cloud.



Pour la 1ère fois Cap' devant ! a relevé le défi !

Pendant les 30 jours en septembre, les participants ont tenté de faire 10 000 pas par jour, avec plus de 40 activités à convertir en pas (du yoga à la natation en passant par la boccia et le jardinage...) Les participants collectent des fonds pour des projets au bénéfice des personnes accompagnées dans nos établissements et pour la recherche sur la paralysie cérébrale.

45 participants

7 000 € qui ont permis de financer :

l'achat de parasols et bains de soleil pour le foyer la Ferme du Château, l'aménagement d'une salle de pause au foyer la Gentilhommière et des sorties pour les jeunes du SESSAD et les résidents du foyer Puits-la-Marlière

78 inscrits

6 835 € collectés

dont 2 758 € reversés à la Fondation Paralysie Cérébrale et 2 477 € qui ont permis de financer des ateliers de danse inclusive et l'achat de matériel sensoriel

Afin de dynamiser cette collecte, nous sommes accompagnés par des consultants sur le développement de nos outils. Deux journées d'animation collective ont eu lieu en 2021 dans le cadre de la phase d'audit, pour construire ensemble notre stratégie et nos supports.

TEMPS FORTS ET ACTIONS 2021

La signature d'un premier CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens des établissements et services) pour Cap' devant !

En 2021 les négociations de la direction générale de Cap' devant ! avec l'ARS Ile-de-France, les départements de Paris, de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine ont permis d'aboutir à la signature d'une convention validée en octobre 2021 par le conseil d'administration. Il s'agit de la signature d'un ensemble d'engagements forts au service d'un accompagnement plus inclusif. C'est une étape importante tant dans la vie de notre association que dans l'avancement de la contractualisation dans le champ du handicap sur la région. Cette convention effective au 1er janvier 2022 et qui engage l'association pour les 5 années à venir (2022-2026) tient compte des objectifs de nos partenaires financeurs et de Cap' devant ! autour de 3 axes : stratégie, performance, accompagnement médico-social et qualité de la prise en charge, s'appuyant sur notre projet associatif.

Les réponses à des AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt)

Nous avons répondu à l'AMI dans le cadre du plan de prévention des départs en Belgique et le déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement, en proposant :

- Dans les Hauts de Seine, la création d'un FAM externat de 20 places et d'un SAMSAH de 15 places portés par le foyer la Gentilhommière à Marnes.
 - Dans le Val d'Oise, la création d'un SAMSAH de 15 places portés par le foyer PLM et le SAVS à Villiers le Bel.
 - En Seine Saint Denis, la création la création d'un FAM hors les murs de 8 places.
- Nous n'avons malheureusement pas été retenus pour ces projets

La déclinaison de notre projet associatif dans les projets d'établissement

Notre projet associatif a vocation à trouver sa traduction dans chaque projet d'établissement et à organiser l'action pour les années à venir.

Dès février 2020 des COPILS (comités de pilotage) et des groupes de travail, associant des personnes accompagnées, des parents et des professionnels se sont réunis dans chaque établissement. La crise sanitaire a fortement entravé la tenue de ces réunions. Malgré tout, les projets d'établissements ont tous été présentés dans les CVS et validés par le conseil d'administration en 2021. Ces projets d'établissement prennent en compte notre priorité qui est de répondre au souhait de chaque personne de disposer d'options adaptées à son handicap, à chaque étape de son parcours de vie ainsi que les attentes de toutes les parties prenantes. Ainsi pour chaque établissement cinq objectifs ont été priorisés, en fonction des personnes accompagnées (enfants, adolescents, adultes) et de la spécificité de l'accueil (accueils de jour, internat, foyers...).

Notre projet associatif est consultable à l'adresse suivante :
<https://urlz.fr/dCFh>



Un séminaire administrateurs-directions

Au cours de son histoire notre association s'est développée progressivement en créant des établissements pour enfants puis des établissements pour adultes, en absorbant d'autres associations (Aïda, AERIMC) permettant de diversifier notre offre pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Un séminaire en juin 2021 a réuni l'ensemble des administrateurs, la direction générale et les directeurs d'établissement sur le thème « Axes de développement de la stratégie partenariale, de coopération et de rapprochement de Cap' devant ! ». Ce séminaire a été animé par Nexem.

Les conclusions de ce séminaire sont que des coopérations (partenariats et rapprochements) plus affirmées avec des acteurs du champ social, médico-social, sanitaire et/ou du domicile seraient un atout fort pour l'association. Ces coopérations doivent permettre une complémentarité et un enrichissement de l'offre de Cap' devant ! au bénéfice des personnes accompagnées, de la continuité de leur parcours et de leur inclusion.



Un séminaire organisé PAR et POUR les personnes accompagnées « À NOUS LA PAROLE : intimité, vie affective, sexualité »

Dès 2016, Cap' devant ! a initié une réflexion sur le thème de la vie affective et sexuelle, sujet souvent tabou au sein des établissements et des familles. Lors du séminaire de 2016, les personnes en situation de handicap qui n'étaient que 14 sur les 71 participants, se sont interrogées.

« Le séminaire de 2016 m'a vraiment révoltée, de voir qu'on parlait de la sexualité des résidents sans qu'ils soient présents. Cette colère m'a permis de me dire « allez **on fait un séminaire** avec d'autres foyers », ce sera nous qui allons l'organiser » Cindy

Ce séminaire a été organisé par 12 personnes accompagnées par les différents établissements. Elles n'ont pas souhaité que des parents et des professionnels (hormis leurs accompagnants) y participent. Ce séminaire s'est enfin tenu le 15 novembre 2021.

Au programme de la journée :

- Une réunion d'introduction pour présenter la démarche initiée
- Des stands, **sources d'informations et d'échanges** : Labo de vie, « J'existe et je veux » (ADAPEI)



stand Crips



stand SantéBD

- 4 ateliers/groupes de paroles pour des **échanges sans tabou** animés par des formateurs sexologues :
 - Vie intime et affective en institution,
 - Vie de famille et parentalité,
 - Assistance sensuelle et sexuelle,
 - Nouvelles rencontres et confiance en soi.
- Une réunion plénière en fin de journée pour présenter les conclusions de l'ensemble des échanges, retransmise en visioconférence pour les familles et professionnels.



Ces conclusions ont fait l'objet d'un engagement associatif de Cap' devant ! concernant la vie intime, sexuelle et amoureuse des personnes accompagnées. Il s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance du droit à la vie intime et sexuelle, droit fondamental pour tout être humain.

Cet engagement associatif est annexé à ce rapport annuel et au projet d'établissement (annexe 2).

Les personnes présentes ont particulièrement apprécié la possibilité qui leur a été donnée de s'exprimer et souhaitent que de tels événements soient à nouveau organisés.

Des travaux de rénovation dans nos établissements

En tenant compte de l'état des lieux de notre patrimoine immobilier réalisé en 2019, nous continuons à mettre en œuvre les préconisations prioritaires :

- concernant l'entretien régulier des bâtiments et la mise aux normes ;
- concernant l'amélioration des conditions d'accueil dans nos établissements.

Ainsi :

- A l'IEM La Gentilhommière l'agrandissement du portail facilitant l'entrée et la sortie des véhicules lors de l'arrivée et du départ des enfants permet un gain de temps très appréciable pour tous.



- Au Pont de Flandre, cinq salles de bain ont été rénovées dans les appartements des foyers

- Au service d'accueil de jour la Grande Vallée des stores d'occultation ont été installés sur la verrière de la salle de restauration, indispensables en cas de fortes chaleurs



L'avancement de nos projets immobiliers

La redéfinition de l'offre territoriale pour les jeunes dans les Hauts-de-Seine)

La liquidation judiciaire de l'entreprise en charge des travaux sur le site de Claire Girard à Sèvres a été prononcée en mars 2020. Le chantier s'est donc arrêté. Un appel d'offre a été lancé au 4ème trimestre 2020 avec un surcoût important par rapport au budget qui nous avait été octroyé par l'ARS.

Parallèlement l'association s'est interrogée sur la pertinence de rechercher de nouveaux locaux plus adaptés à l'évolution des besoins des enfants et adolescents. Le conseil d'administration a donc mandaté la direction générale pour travailler sur deux hypothèses :

1. poursuivre les études sur Sèvres : nouvel appel d'offre, négociation avec l'ARS pour le financement avec un surcoût de l'ordre de 2 M€
2. rechercher des bâtiments qui correspondraient mieux aux besoins et attentes des personnes accompagnées et de leurs familles ainsi que des professionnels pour l'exercice de leurs missions.

Ces recherches débutées fin 2020 se sont poursuivies sur ce 1er semestre 2021 avec :

- des réunions dans le cadre de la rédaction du projet d'établissement des IEM Claire Girard et la Gentilhommière, d'où il est ressorti la nécessité :
 - de fusionner les deux établissements avec un projet d'établissement commun
 - de regrouper les enfants par groupe d'âge :
 - o Un pôle enfants : 3-12 ans
 - o Un pôle jeunes adolescents : 10-18 ans
 - o Un pôle jeunes adultes : 16-21 ans
 - dans des locaux adaptés à l'âge de l'enfant ou du jeune adulte et ouverts sur l'extérieur
- des négociations avec la délégation de l'ARS-IdF, notre financeur dans le cadre du CPOM

I'EM Claire Girard



I'EM la Gentilhommière



L'ARS-IdF le 10 juin a donné son accord pour l'hypothèse 2 avec :

- Une fusion des agréments des deux IEM du 92.
- Une aide constante annuelle de 1,5 million d'euros pour un rebasage permettant l'ajustement des postes actuellement déficitaires, la création de postes dans le cadre de l'accompagnement, le financement des transports déficitaires, la participation à l'achat d'un bien immobilier.
- L'achat d'un bien immobilier situé à Viroflay.
- Une aide à l'investissement par un crédit non reconductible à hauteur de 2 millions d'euros.

L'assemblée générale statuant en sa forme ordinaire réunie le 26 juillet 2021 a décidé :

- de l'achat de l'immeuble sis au 89 rue Joseph Bertrand, à Viroflay (78220),
- de contracter auprès de la banque Caisse d'épargne un emprunt pour l'achat et l'aménagement de l'immeuble à Viroflay,
- de la mise en vente du site de Claire Girard à Sèvres (92310), sis au 95 rue Brancas,
- de l'apport de fond associatifs pour un montant maximum de 900 000 € dans le cadre de l'équilibre du plan de financement.

La direction générale et les membres du comité finances et patrimoine

- ont choisi parmi plusieurs propositions d'achat du site de Sèvres l'offre la plus intéressante. La vente de Sèvres a été signée en mars 2022
- ont confié au cabinet d'architecte Leclerc Chauchat les missions « Diagnostic technique du bâtiment » et « Étude avant-projet » et le dépôt du permis de construire pour les aménagements intérieurs.

À l'issue de ces missions, l'achat du bâtiment de Viroflay a été signé en avril 2022.



L'immeuble rue Joseph Bertrand à Viroflay



L'extension du foyer Aïda (Val d'Oise)

Le Conseil Départemental du Val d'Oise a donné son accord pour la **création de 7 places supplémentaires** dans les locaux vacants suite au regroupement à Gonesse des SAJ Aïda et Maillol.

Les travaux d'aménagement de sept studios ont pu démarrer en septembre 2020. Et après 8 mois de travaux de nouveaux résidents ont pu s'installer dès mai 2021.

Ils sont désormais 15 dans ces appartements à Arnouville, au cœur de la ville à proximité d'une rue commerçante et de la gare. Ces studios répondent aux attentes des personnes qui souhaitent à la fois être indépendantes et pouvoir partager des moments ensemble, tout en étant rassurées par l'accompagnement de professionnels.

Les nouveaux studios



Les résidents du foyer et les professionnels qui les accompagnent nous ont accueillis vendredi 15 octobre 2021 **pour l'inauguration** en présence de Madame la Vice Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise déléguée à l'autonomie et Madame la Maire Adjointe de la ville d'Arnouville en charge des affaires sociales, ainsi que de nombreuses personnes accompagnées, des professionnels, des administrateurs et amis de Cap' devant !

L'inauguration



Le projet de relocalisation du foyer Puits la Marlière (PLM)

Le foyer PLM ne répond plus aux attentes et souhaits des résidents et depuis plusieurs années l'association recherche des solutions (appartements, locaux, fonciers) pour créer un nouveau foyer PLM.

À partir des besoins clairement identifiés (logements indépendants avec des espaces partagés, inclusion dans la ville, accessibilités des voiries et des transports en commun, proximité avec l'ESAT le Petit Rosne et le SAJ la Grande Vallée), un cahier des charges a été rédigé.

Nous avons sollicité une rencontre avec Monsieur le Maire de Villiers le Bel en juin. Très sensible à notre demande il nous a présenté un quartier en rénovation urbaine (création d'un gymnase, agrandissement d'une école maternelle, construction de logements ...), situé derrière l'avenue du 8 mai, dans lequel la relocalisation du foyer PLM pourrait se faire.

Ce projet, porté par Val d'oise Habitat (bailleur social) prévoit la mise à disposition de 35 logements individuels ou pour deux personnes et 800 m² de surfaces collectives. Il a été présenté au conseil départemental du Val d'Oise qui a donné son accord pour ce projet en décembre et nous a remercié « pour ce projet qui est le fruit de longues années de recherches engagées par Cap' devant ! »



Le projet de relocalisation du foyer d'hébergement du Pont de Flandre

Suite à l'incendie de la maison de bois, rue de Crimée en 2019, les 9 résidents qui y étaient logés, les professionnels et la mairie de Paris ne souhaitent plus que ces locaux soient réaffectés en foyer d'hébergement. À ce jour huit résidents sont hébergés dans des logements provisoires.

Nous remercions l'association Valentin Haüy pour la mise à disposition de locaux le temps du relogement.

Avec l'accord de la DASES sur le budget, une négociation est en cours avec une filiale de Paris Habitat pour la location pour 15 ans (Usufruit Locatif Social) de 9 T2 et un studio, 8 rue des Ardennes, dont la livraison est prévue fin du 1er semestre 2023.

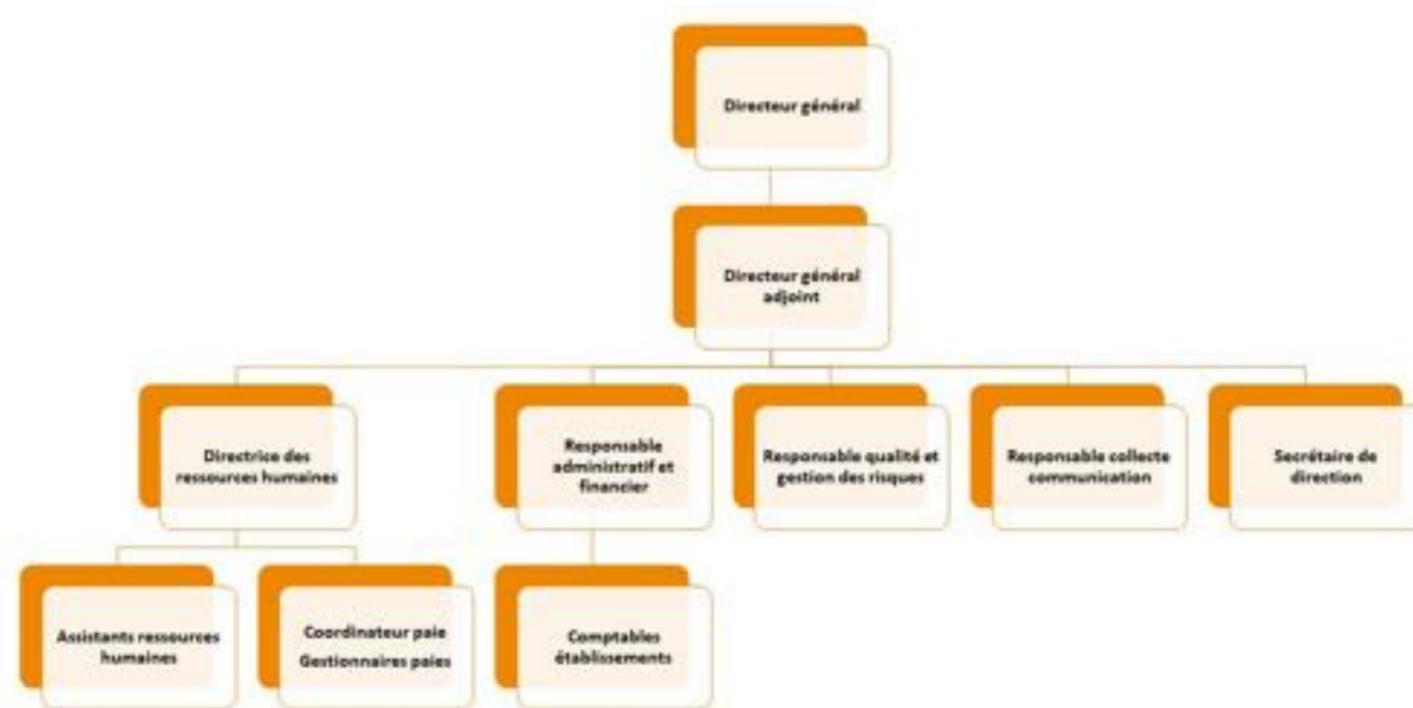


Les établissements reçoivent les orientations stratégiques de l'association représentée par la direction générale et bénéficient du support de l'ensemble des services du siège qui accompagne les directeurs pour les missions relatives à la gestion technique et administrative des établissements.

Le siège a donc pour missions de :

- Mettre en œuvre les grandes orientations stratégiques de l'association, définies par le conseil d'administration ;
- Conseiller et venir en appui des directions des établissements ;
- Produire des procédures, documents, notes d'information et de service ;
- Contrôler l'activité et la gestion au sein des établissements ;
- Harmoniser et homogénéiser les pratiques.

Organigramme du siège social



RESSOURCES HUMAINES

Le service a pu poursuivre le déploiement des solutions métiers comme CEGI Planning et approfondir le perfectionnement des outils Paie First et Budget First. Le contexte épidémique nous a également conduit à poursuivre la mise en place du télétravail pour les professionnels du siège et à continuer à être particulièrement vigilant à la santé et à la fatigabilité des collaborateurs.

L'actualité juridique et sociale a été dense avec l'allongement du congé paternité, l'allègement des conditions de la mise en place d'un registre des accidents bénins, la dématérialisation de la déclaration OETH via la DSN, la mise en place du passe sanitaire et vaccinal, de l'indemnité LAFORCADE, de la prime inflation...

Cette année 2021 a été marquée par un turn-over important, lié à l'épidémie du Covid-19, et les difficultés de recrutement sur l'ensemble des fonctions et ce malgré la diversification des outils : site internet, cabinet de recrutement, intérim, école... Ces difficultés peuvent s'expliquer par l'obligation vaccinale et/ou le non versement de l'indemnité SEGUR dans les établissements médico-sociaux. La poursuite de la clarification des informations juridiques et sociales, par le biais de notes d'information, ont été des éléments nécessaires pour nous permettre de continuer à informer l'ensemble des salariés de l'association.

Au cours de cette année, le dialogue social a été poursuivi avec les instances représentatives du personnel. Compte tenu de la crise sanitaire nous avons organisé des réunions extraordinaires du CSE et du CSSCT afin de pouvoir informer et inclure les instances dans la gestion de cette dernière. La crise sanitaire, nous a malheureusement conduit à reporter la réalisation d'une partie des formations mutualisées, organisées en intra-entreprise, et financées par 50% du budget de chaque établissement, ces dernières ayant donné lieu à des reports compte tenu du contexte.

ADMINISTRATION ET FINANCES

L'année 2021 a été encore marquée par l'épidémie de Covid 2019, le télétravail à temps partiel a permis d'assurer la continuité de service.

L'équipe a connu des mouvements cette année avec une démission et un départ à la retraite de comptables mais aussi avec l'arrivée en janvier 2021 d'une responsable administrative et financière. La finalisation du déploiement du logiciel de facturation « Foyer First » en 2021 permet d'établir des tableaux de bord en temps réel, d'assurer la fiabilité et la pérennité de la production des factures et d'améliorer sensiblement la trésorerie avec des délais d'encaissement raccourcis.

Avec l'arrivée de la nouvelle responsable, l'organisation comptable et les process associés ont commencé à être revus pour plus d'efficacité.

Avec la contractualisation du CPOM qui couvre la période 2022-2026, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) remplace les budgets prévisionnels pour les établissements entrant dans le périmètre de ce CPOM. Les comptables ont bénéficié en 2021 d'une formation sur les EPRD/ERRD pour être opérationnels dès 2022.

QUALITÉ, SÉCURITÉ ET GESTION DES RISQUES

L'année 2021 a continué d'être marquée par la pandémie liée à la COVID-19 qui a nécessité la réorganisation des projets du service Qualité et Gestion des Risques.

Qualité

L'élaboration des **projets d'établissements**, pour les 5 années de 2020 à 2025 débutée en 2020, a été finalisée en 2021. L'ensemble des projets d'établissement ont été validés par le conseil d'administration de l'association en février et avril 2021.

Au cours de l'année 2021, le **déploiement du logiciel Qualité et Gestion des Risques AGEVAL** s'est poursuivi avec les modules PLAN D'ACTION, EVALUATIONS, et ENQUETES. Dans ce cadre, le service Qualité a réalisé le suivi annuel des plans d'amélioration continue de la qualité (PACQ). En 2022, le dernier module du logiciel, le module INDICATEURS, sera déployé.

Les formations aux modules GESTION DOCUMENTAIRE et DECLARATION de tous les utilisateurs simples dans les établissements ont été organisées et finalisées en 2021, permettant une sensibilisation à la démarche qualité et déclarations d'événements indésirables. En parallèle, les utilisateurs avancés (directeurs, chefs de services, responsables de services du siège, référents qualité) ont été formés aux nouveaux modules.

Enfin, le service Qualité a accompagné l'**évaluation externe** de 3 établissements du Pont de Flandre, le FAM75, le SAJ75 et le SAMSAH75 avec le cabinet ARMONIS.

Sécurité et gestion des risques

L'activité du service a été liée à la pandémie de la COVID-19 avec :

- La veille et la mise en place des nouvelles mesures déployées par le Ministère de la santé et les ARS tout au long de l'année
- La mise en place de réunions de Gestion de crise en fonction de ces nouvelles recommandations du Ministère et de l'ARS

En 2021, l'association a également déployé la démarche RGPD. S'il vise d'abord à se conformer à la réglementation, ce projet s'inscrit d'abord pleinement dans les valeurs de l'association Cap' devant !. Après une phase de communication et de sensibilisation initiée en 2020, l'inventaire des traitements des données personnelles et leur cartographie ont été menés tout au long de l'année 2021. La finalisation de la démarche est prévue pour 2022 avec la validation du registre des activités de traitements, la réalisation d'analyse d'impacts et la mise en place d'une organisation pérenne pour la protection des données personnelles.

Le service qualité a également accompagné :

- ⇒ la mise à jour des documents unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et la réalisation des plans d'améliorations
- ⇒ la préparation des Commissions de sécurité
- ⇒ la préparation de la remise en service de la balnéothérapie de l'IEM La Gentilhommière
- ⇒ le suivi des instructions menées par le CSSCT

PÔLE HÉBERGEMENT ET MÉDICAL

Foyers d'hébergement, de vie et d'accueil médicalisé du Pont de Flandre

75019 Paris

Foyers de vie et d'hébergement la Gentilhommière

92340 Marnes-la-Coquette

Foyer d'Accueil Médicalisé Le Vert-Galant

93290 Tremblay-en-France

Foyer d'Hébergement de Puits-la-Marlière et Aïda

95200 Sarcelles
95400 Villiers-le-Bel
95400 Arnouville

Foyers de vie et d'accueil médicalisé La Ferme du Château

95180 Menucourt

PÔLE ENFANCE, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Instituts d'Education Motrice La Gentilhommière et Claire Girard

92430 Marnes-la-Coquette
Sèvres
78220 Viroflay
78170 La Celle-Saint-Cloud

Institut d'Education Motrice Madeleine Fockenberghé

95500 Gonesse

PÔLE TRAVAIL ET ACCUEIL DE JOUR

Service d'Accueil de Jour du Pont de Flandre

75019 Paris

Service d'Accueil de Jour La Grande Vallée

95500 Gonesse

ESAT Les Ateliers de la Gentilhommière

92430 Marnes-la-Coquette

ESAT Le Petit Rosne

95200 Sarcelles

PÔLE SERVICES

SAMSAH du Pont de Flandre

75019 Paris

SESSAD

95400 Villiers-le-Bel

FOYERS DU PONT DE FLANDRE

Paris 19e

24 résidents **31** professionnels

Moyenne d'âge
des résidents

53,5 ans

Santé

Mise en place d'une visite trimestrielle du médecin traitant au sein du foyer, pour améliorer la prévention et la sécurisation du médicament

Travail pour maintenir les résidents au foyer autant que possible : infirmiers libéraux, réévaluation de la prise en charge, adaptation des techniques de communication, travail avec les partenaires médicaux...



Activités

Basket fauteuil, yoga, balnéothérapie, dessin, équithérapie, chant, danse

Transferts

Berck, Puy-du-Fou (Vendée), Annecy



FOYER DE VIE ET D'HEBERGEMENT LA GENTILHOMMIÈRE

Marnes-la-Coquette (92)

35 résidents

Moyenne d'âge
des résidents

30 ans

20 professionnels



Santé

229 consultations en 2021
(hors médecin traitant et kinésithérapeutes)

Projets

Cap' conduite ! : des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière, pouvant se poursuivre par un passage du code et du permis de conduire pour ceux qui le pourront...

Cuisine : des résidents confectionnent leurs propres repas, seuls ou en petit groupe, au travers d'ateliers cuisine chaque semaine. Ils prévoient leurs budgets, font leurs courses et font leur choix de menu tout en apprenant à faire de la cuisine

Engagement et citoyenneté : accompagnement au vote, participation à l'opération « **Marnes la Coquette sans déchet** »...

Vie intime, amoureuse et sexuelle : éducation à la protection et à la contraception. Les couples qui se forment peuvent rencontrer les intervenants des plannings familiaux, et des gynécologues à leur demande.

Des formations aux professionnels sur ce thème sont proposées, un sujet également régulièrement abordé en réunion d'équipe pour ne pas être tabou.

Activités éducatives

Atelier théâtre
Activité informatique
Arts plastiques
Ateliers d'apprentissage du français, et d'initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul
Zumba et relaxation
Groupe de parole "Osons parler" animé par la psychologue et un encadrant
Jeu de société, puzzles, baby-foot



FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ LE VERT-GALANT

Tremblay-en-France (93)

35 résidents **45** professionnels

Moyenne d'âge
des résidents

42 ans

Santé

153 consultations réalisées

Le plus souvent chez le dentiste et en centre médico-psychologique

Des partenariats pour le parcours de soins et de vie des résidents

- avec le réseau de soins palliatifs "Arc-en-Ciel"
- avec l'hôpital d'Aulnay-sous-Bois pour les urgences
- avec l'hôpital Rothschild pour les injections de toxine botulique
- avec 3 sociétés et un podologue pour l'appareillage
- avec le réseau Rhapsod'If pour les soins dentaires et la formation des professionnels
- la protection maternelle et infantile de Tremblay pour le suivi gynécologique et des conseils sur la vie intime, affective et sexuelle

Zoom sur...

Une rencontre inédite avec les détenus du centre pénitentiaire de Réau

Une dizaine de résidents ont participé à 3 journées d'épreuves sportives pour se rencontrer et sensibiliser au handicap. De beaux moments d'échanges et d'entraide !



Activités

Slam
Actualité et lecture
Arts plastiques et poterie
Chant et percussions
Théâtre
Sport : boccia, foot-fauteuil, sarbacane
Médiation animale

Des activités originales : quad en forêt, buggy bike, karting, patinoire !



FOYERS D'HÉBERGEMENT PUITS-LA-MARLIÈRE - AÏDA

Villiers-le-Bel, Sarcelles
et Arnouville (95)

40 résidents **32** professionnels

Moyenne d'âge
des résidents
36 ans

Temps forts

Poursuite du travail de réunification, amorcé durant l'année 2020, des foyers en une seule et même structure : la fusion des budgets des foyers a coïncidé avec l'agrandissement du site d'Aïda.

Sur l'année 2021, nous avons soutenu plusieurs dimensions :

- L'offre locative : studios et appartements en colocation
- L'accompagnement à la citoyenneté : réaffirmation du droit de la personne comme citoyen et non dans un volet restrictif du droit de l'usager
- Le soin au service de la santé et du bien-être de la personne

Santé

411 consultations sur l'année

Dont une grande partie réalisée en autonomie par les résidents.

Tous les 15 jours, un médecin spécialisé en rééducation intervient afin d'assurer un suivi plus précis. Toutes les personnes accompagnées sont ainsi reçues en entretien pour un bilan annuel de santé, qui sera ensuite archivé dans le dossier médical.



Activités

Sorties culturelles : Château de la chasse, Château d'Ecouen, marché de Noël de Reims, musée Grévin, Disney, etc.

Sorties de loisirs et de bien-être : principalement des sorties en plein air, favorisant ainsi l'activité physique

Activités diverses sur site : jeux de sociétés, d'ateliers culinaires, de points d'informations, etc.



FOYER DE VIE ET D'ACCUEIL MÉDICALISÉ LA FERME DU CHÂTEAU

Menucourt (95)

40 résidents **48** professionnels

Moyenne d'âge
des résidents
44,3 ans

Santé

Des sessions de vaccination organisées au sein du foyer pour l'ensemble des résidents et des professionnels

Des résidents d'autres foyers de l'association (PLM, Aïda) ont également pu se faire vacciner au sein du foyer.



Activités

- Activité florale : ventes de plants de la serre du foyer
- Danse
- Sport : gym douce, activité multisports, équitation, boccia
- Préparation repas : un groupe de trois résidents élaborent un menu, font les courses en tenant compte du budget alloué et préparent ensuite le repas.
- Activité sophrologie : démarrée en 2020 grâce à une professionnelle d'un autre établissement venue en renfort. L'activité a perduré grâce aux enregistrements et conseils qu'elle avait fournis à l'équipe, et à l'accueil d'une sophrologue libérale qui a proposé plusieurs séances aux usagers ainsi qu'aux professionnels.
- Le partenariat contractualisé avec Le Forum de VAUREAL, en lien avec la compagnie du Théâtre du Cristal, a permis de participer à un atelier « Peaux de Batterie », permettant l'initiation à la peinture sur des peaux de percussions puis l'exposition pendant plusieurs jours dans la salle de concert.

Transferts

2 transferts ont été réalisés.

- Transfert à ARROMANCHES du 04 au 18 Juin 2021 qui a permis à 26 résidents de partir à tour de rôle avec une équipe présente sur place.
- Transfert à Annecy du 29 Septembre au 02 Octobre 2021... Pour les 30 ans de Paralysie cérébrale France





Les festieux du foyer la Gentilhommière



Les résidents du foyer la Ferme du Château lors d'une mission de bénévolat au moment des fêtes



Le foyer Aïda lors de l'inauguration de l'extension



Les résidents des foyers du Vert-Galant en croisière autour de la Méditerranée



Les résidents des foyers du Pont de Flandre à Annecy pour les 30 ans de la Fédération Paralysie Cérébrale France

PÔLE ENFANCE, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

INSTITUTS D'ÉDUCATION MOTRICE CLAIRE GIRARD ET LA GENTILHOMMIÈRE

Marnes-la-Coquette (92), Viroflay et La Celle Saint-Cloud (78)

94 jeunes accompagnés **94** professionnels
dont **6** en internat



Temps forts

Le projet de réorganisation des deux IEM et leur fusion, avec des groupes de travail pour l'écriture d'un projet d'établissement commun. Une reconnaissance et une prise en compte par l'ARS dans notre budget de notre accompagnement de jeunes avec polyhandicap.

Activités

- Séances Snoezelen
- Arts plastiques
- Musicothérapie
- Ferme pédagogique et médiation animale
- Activité physique adaptée : parcours moteur, poney, piscine, golf, boccia, escalade, tir à l'arc
- Cuisine
- Jardinage
- Atelier esthétique



Zoom sur...

Des ateliers de danse inclusive

Gladys (danseuse en fauteuil roulant) et Florence (danseuse debout) aident jeunes et accompagnants à explorer l'espace et à investir leur corps en mouvement. Se crée alors une réelle connivence entre le jeune et le professionnel qui enrichit la relation déjà tissée au sein de l'institution. Une représentation est proposée à chaque fin de cycle. Les différents décors et accessoires sont alors confectionnés par les jeunes de notre structure. C'est l'occasion de montrer son travail et d'en être fier, de vivre un moment festif de partage comme on les aime tant à la Gentilhommière !

INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE MADELEINE FOCKENBERGHE

Gonesse (95)

120 jeunes accompagnés
dont **50** en internat

120 professionnels



Transferts

Deux séjours ont pu être organisés en fin d'année :

- Championnat de Boccia du 21 au 23 octobre à Chantilly (Oise) pour 4 enfants
- Séjour au Futuroscope du 3 au 9 décembre à Poitiers (Vienne) pour 6 enfants.



Activités

- Cuisine
- On en parle
- Fête à thèmes
- Percussions
- Atelier découverte « activité de démantèlement informatique »
- Esthétique
- Inter-établissements : Maison intergénérationnelle, partenariat ferme pédagogique
- Groupe journal
- Picto menu
- Snoezelen
- Jeux éducatifs
- Musique
- Groupe instances (coopérative, fêtes institutionnelles, comité menu avec jeunes élus délégués ou suppléants)

Zoom sur...

Le projet "Portraits et autoportraits"

Mis en œuvre sur l'année scolaire 2020-2021, ce projet s'est concrétisé par une superbe exposition en juin au golf de Roissy-en-France, qui a rassemblé les jeunes, leurs familles et les professionnels. Une belle occasion de valoriser le travail réalisé par les jeunes au cours de l'année !

Dans la poursuite de cette dynamique, le projet de cette nouvelle année est consacré au cirque.

PÔLE TRAVAIL ET ACCUEIL DE JOUR

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR LE PONT DE FLANDRE

Paris 19e

27 personnes
accompagnées

10 professionnels

Moyenne d'âge
30 ans

Temps forts

Projet avec l'IRTS (institut régional du travail social)

Autour de la thématique « Méthodologie du Projet ». Une étudiante a effectué son stage au SAJ du Pont de Flandre, et a pu faire le lien avec l'ensemble de sa promotion. Elle a pu coordonner l'ensemble des actions développées avec les personnes dans le cadre de ce projet : défilé de costumes confectionnés « maison », visite de la ferme pédagogique de la rue d'Aubervilliers, balade aux Buttes-Chaumont, etc. entre personnes accompagnées et étudiants.



Le partenariat avec E-Fabrik

Un travail avec des étudiants pour construire des objets qui améliorent le quotidien des personnes accompagnées : une valisette de jardinage et coussin en mousse pour jardiner facilement, et une assise de déambulateur plus confortable. L'occasion de créer une rencontre et de beaux moments d'échanges.

Activités

- Danse contact
- Boccia
- Natation
- Chorale
- Ateliers d'écriture
- Basket fauteuil
- Sorties régulières sur l'extérieur



SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR LA GRANDE VALLÉE

Gonesse (95)

43 personnes
accompagnées

16 professionnels

Activités

- Langue des signes : pour communiquer avec une personne sourde accueillie
- Journal : rédaction des "Petites pages du SAJ"
- Théâtre
- Administratif
- Médiathèque de Gonesse
- Sport : découverte des arts martiaux, danse, piscine, boccia, handi-fitness, basket-fauteuil, équithérapie
- Snoezelen
- Jardinage
- Prévention routière



Zoom sur...

La vie intime, amoureuse et sexuelle

Pour aborder davantage cette question, des groupes de parole ont été relancés, suite à gros travail de préparation en 2021 : entretiens individuels pour faire un état des lieux sur leurs besoins et sur leur connaissance du corps à l'aide de grilles.

Le CODES a réalisé des interventions sur les relations amicales, amoureuses, les émotions, la puberté, les organes sexuels, le rapport sexuel, la fécondation, la contraception. Des groupes de parole hebdomadaires sont maintenant proposés aux usagers.

Le SAJ a été très impliqué dans la préparation du séminaire associatif "A nous la parole" organisé en novembre 2021.



ESAT LES ATELIERS DE LA GENTILHOMMIÈRE

Marnes-la-Coquette (92)

49 travailleurs

12 professionnels

Moyenne d'âge

32 ans

Les ateliers

Mises à disposition

Des travailleurs sont régulièrement en poste en entreprise ou dans d'autres établissements de l'association, pour des prestations d'accueil et secrétariat

Lavage voiture

Fidélisation de clients
Marnois

Restauration

Blanchisserie

Informatique

Prestations d'impression, notamment le Petit Journal associatif
Permanence accueil tenue par plusieurs travailleurs

Réseau urbain postal



Conditionnement

Nouveaux clients acquis en 2021



ESAT LE PETIT ROSNE

Sarcelles (95)

69 travailleurs 14 professionnels

Moyenne d'âge
37 ans



Les ateliers

Conditionnement

Production bien répartie sur l'année avec nos partenaires
Poursuite de la formation d'agent logistique pour 6 travailleurs : formations CACES, stages en entreprises...

Restauration et petit ménage

Monitrice formée HACCP et transfère ces connaissances aux travailleurs de l'atelier. L'atelier s'est développé sur les services de prestations de restauration en organisant les repas pour différentes formations.

Archivage et numérisation

Ouverture sur les marchés extérieurs en 2021



Zoom sur...

Le conditionnement des auto-tests

Les travailleurs ont participé à une nouvelle mission au cours de l'année : le conditionnement des autotests, à destination des pharmacies, écoles, commissariats et gendarmeries, aux côtés de 10 autres ESAT et entreprises adaptées, pour répondre à cette production exceptionnelle. Au total, ce sont 500 000 tests qui ont été conditionnés par semaine !

SESSAD

Villiers-le-Bel (95)

61 enfants et jeunes accompagnés

Moyenne d'âge 23 professionnels
13 ans



Les partenariats avec les écoles

Nous avons poursuivi la signature systématique de conventions avec chaque nouvel établissement scolaire.

Nous observons encore cette année, une nette baisse de la scolarisation des enfants/jeunes en ULIS au profit d'une scolarisation vers l'école ou le collège de quartier avec une AESH à temps conséquent.

Nous sommes partenaires de deux établissements scolaires où sont implantées deux ULIS couvrant les cycles primaires et secondaires : les ULIS TFM (Troubles des Fonctions Motrices) de Sarcelles et Montmagny.

Le service conserve ses différents réseaux pour proposer des solutions d'accompagnement aux enfants/jeunes suivis et trouver des solutions d'orientation adaptées : Lycées adaptés type EREA, IEM, CAJ, ESAT Cap' devant !, autres SESSAD du Val d'Oise, etc.



Activités

- Activités physiques adaptées : football, escalade, danse
- Cuisine
- Médiation animale



SAMSAH LE PONT DE FLANDRE

45 personnes accompagnées

11 professionnels

14 arrondissements parisiens couverts

Domaines d'intervention

- Accompagnement psychologique
- Soutien
- Soutien familial
- Activités de vie sociale et loisirs
- Administratif (sur le plan social et médical) : ouverture et maintien des droits, gestion budgétaire
- Aide humaine
- Aide technique, appareillage et aménagement
- Courses
- Médical
- Accompagnement dans les démarches juridiques
- Emploi
- Formation
- Aide technique, appareillage et aménagement



Des sorties et activités à l'extérieur pour favoriser le lien social et découvrir un lieu et/ou une activité.



LE MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'année 2021 a montré à quel point nous pouvions, nous mobiliser, imaginer, agir et nous réinventer. Personne ne l'oubliera. Nous en sortons plus solides et déterminés que jamais. Les projets se multiplient, les dynamiques sont réelles, et nous sommes prêts à accomplir notre destin tracé par notre projet associatif.

Les négociations CPOM engagées avec l'ARS et les conseils départementaux sur 2021 définissent notre stratégie globale pour les cinq années à venir et permettra aux enfants et aux adultes que nous accompagnons de vivre au mieux leur autonomie, leur autodétermination et leur participation à la vie sociale et professionnelle dans un parcours toujours plus fluide et épanouissant.

Par un travail transdisciplinaire, nous continuons à superviser un parcours toujours plus ouvert. Nous facilitons pour la personne accompagnée l'accès aux dispositifs de droit commun, tout en l'assurant de pouvoir retrouver dans nos propres structures une certaine sérénité si elle le souhaite.

L'enjeu de notre mission est d'accompagner, dans une société toujours plus conformiste et normative, des personnes porteuses d'une singularité un peu plus « hors normes » que la moyenne. L'humanisme que nous revendiquons nous engage à voir dans cette singularité une richesse pour l'ensemble de la collectivité.

Par l'innovation, nous donnons une dimension toujours plus ambitieuse à la promotion et au respect de la personne et ceci pour qu'elle existe grâce à une participation sociale que chaque personne souhaite et mérite.

Le tout avec une devise : la "symétrie des attentions", aux collaborateurs et aux personnes que nous accompagnons. Plus que jamais, donc, l'humain sera au cœur de l'organisation, du fonctionnement et du développement de Cap' devant !

La présentation des rapports d'activité de l'association et des établissements de l'année 2021 rend compte du dynamisme de Cap' devant ! aux différents niveaux de son organisation. Notre projet associatif 2019-2023 et le CPOM contractualisé pour les cinq années à venir définissent nos grandes orientations pour le futur.

Dans le contexte d'évolution de l'offre médico-sociale, Cap' devant ! sera attentif à toujours mettre en avant l'intérêt des personnes accompagnées et de leur famille ainsi que de s'assurer que la parole des principaux concernés soit prise en compte

LES OBJECTIFS DE CAP' DEVANT ! DANS LE CADRE DU CPOM

Répondre au souhait de chaque personne de disposer d'options adaptées à son handicap, à chaque étape de son parcours de vie est une de nos priorités.

Nous serons donc force de propositions lors des rencontres bilans du CPOM en sollicitant des avenants et nous continuerons à répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) proposés par nos partenaires institutionnels pour obtenir la création de places dans nos établissements ou la création de nouvelles structures :

- des unités passerelle pour les 20-25 ans
 - pour prendre en compte ceux qui n'ont pas de solutions et restent dans nos IEM
 - pour assurer une transition entre le monde enfant et le monde adulte.
- des SESSAD pour accompagner l'inclusion scolaire,
- des places de services d'Accueil de Jour (SAJ), pour proposer aux personnes vivant à leur domicile des activités,
- des places de SAVS et SAMSAH pour permettre aux adultes qui le souhaitent de vivre dans des appartements indépendants,
- des places de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), en établissement ou hors les murs pour les personnes nécessitant un accompagnement médical.

Pour répondre à l'évolution des personnes que nous accompagnons (personnes avec polyhandicap ou vieillissantes) nous devons réfléchir à la création de places de MAS, maison d'accueil médicalisé.

Nous devons continuer pour les jeunes et les adultes de :

- Développer des accompagnements temporaires, séquentiels, à temps partiel, en externat et en internat,
- Travailler à des organisations permettant l'inclusion : inclusion scolaire, inclusion dans le monde du travail, inclusion dans la cité (sports, culture, loisirs...)
- Poursuivre nos démarches pour l'amélioration de l'accès aux soins et de la santé par la mise en place de programmes de prévention, la télémédecine, des conventions avec le secteur sanitaire...
- Continuer à défendre les droits des personnes en situation de handicap.

LA MISE EN ŒUVRE DE NOTRE ENGAGEMENT VIE INTIME SEXUELLE ET AMOUREUSE

Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance du droit à la vie intime et sexuelle, droit fondamental pour tout être humain.

Pour qu'il soit connu de tous et appliqué, il faut :

- qu'il soit adapté pour être accessible à tous (FALC vidéo signée, parlée et sous titrée),
- que des groupes de paroles de personnes accompagnées et des cafés parents soient organisés dans les établissements,
- que les professionnels bénéficient de formations.

Il sera décliné dans chaque établissement en fonction de leurs caractéristiques (enfant/adolescent/adulte ; accueil de jour/foyers...).

Un groupe de travail sera mis en place et assurera le suivi de ces actions.

LE SUIVI DE NOS PROJETS IMMOBILIERS

L'aménagement du bâtiment de Viroflay

Un projet d'aménagement a été travaillé avec les architectes en concertation avec les professionnels pour répondre aux besoins des 70 jeunes (12 à 18 ans) qui seront accueillis en journée sur ce nouveau site. Ce projet a été accepté par la mairie.

Un appel d'offres pour la réalisation de ces aménagements doit être lancé en 2022 et les travaux devraient débuter en septembre 2022. Un COPIL constitué des architectes, de la direction générale, de professionnels de l'IEM, d'administrateurs (administrateur en charge du suivi des projets des travaux et administrateur délégué sur l'IEM des Hauts de Seine) en assurera le suivi.

La relocalisation du foyer d'hébergement du Pont de Flandre, rue des Ardennes

Les aménagements intérieurs des appartements actuellement (cuisine, salle d'eau, portes...) en cours de construction se feront en concertation avec Cap' devant !

La relocalisation du foyer d'hébergement PLM, à Villiers le Bel

Le cahier des charges ayant été fourni à toutes les parties impliquées dans ce projet, des concertations auront lieu régulièrement, en particulier avec Val d'Oise Habitat en charge de la construction, pour que les souhaits et besoins des futurs résidents soient pris en compte.

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

La visibilité de Cap' devant !

Pour faire connaître et reconnaître Cap' devant ! tant en interne qu'en externe, il est indispensable de continuer à développer notre politique de communication par :

- le renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux,
- la mise à jour régulière de nos supports de communication,
- la refonte de notre site internet, en cours.



Cette visibilité est fondamentale pour :

- développer le nombre d'adhérents : c'est plus que jamais pour nous un véritable enjeu, puisqu'il s'agit de garantir l'influence de notre association, sa vitalité et sa pérennisation ;
- mettre en œuvre notre politique de collecte de fonds pour soutenir financièrement tous nos projets

Notre démarche de collecte de fonds

Pour réussir son déploiement, Cap' devant ! doit dépasser le cadre actuel de ses ressources humaines et financières.

Décidé par le conseil d'administration en 2021, l'accompagnement à la collecte de fonds par un cabinet spécialisé, se concrétisera en 2022 par la création d'un document présentant l'association, ses perspectives de développement ainsi que les diverses formes de partenariats qui pourraient être proposées à un groupe d'acteurs privés qui partagent sa vision et son engagement social.

Cap' devant ! proposera à certains alliés stratégiques (mécènes, investisseurs, partenaires) de s'investir avec elle pour écrire ensemble une nouvelle page de l'accompagnement et de l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap.

Cette démarche implique un engagement de toutes les parties prenantes de l'association pour, dans leur réseau, présenter l'association auprès de donateurs (entreprises, philanthropes, fondations) et des mécènes (mécénat de compétences, mécénat en nature) afin qu'ils soutiennent financièrement les grands projets prioritaires de Cap' devant ! en relais des fonds publics.

L'engagement des personnes accompagnées et des familles

S'engager à Cap' devant ! c'est prendre son destin en main !

L'engagement est une des valeurs de notre projet associatif.

C'est l'engagement des familles et des personnes accompagnées depuis la création il y a plus de 65 ans de notre association, qui contribue à son développement et à sa pérennité.

Votre engagement peut prendre plusieurs formes :

- adhérer pour soutenir nos actions et contribuer à la vitalité de l'association,
- promouvoir nos projets et nos actions dans votre entourage tant personnel que professionnel,
- être bénévole au sein des établissements et services,
- être représentant au sein des CVS,
- et au niveau associatif, participer à un comité ou devenir administrateur.

L'évolution de notre association

Lors de notre séminaire de juin 2021 réunissant administrateurs, direction générale et directions d'établissement les échanges ont mis en avant que des coopérations (partenariats et rapprochements) plus affirmées avec des acteurs du champ social, médico-social, sanitaire et/ou du domicile seraient un atout fort, au bénéfice des personnes accompagnées, de la continuité de leur parcours et de leur inclusion.

Pour cela, nous devons :

- signer des conventions avec des partenaires clés pour une complémentarité et un enrichissement de l'offre de Cap' devant !
- nous rapprocher d'acteurs des secteurs du champ médico-social ou/et du domicile, proposant des offres complémentaires à celles de Cap' devant !

Toutes les parties prenantes de l'association seront informées ou consultées dans le cadre de cette évolution.

L'ASSOCIATION TIENT À REMERCIER

- Les personnes accompagnées et les familles qui nous font confiance et expriment leurs souhaits et attentes.
- Les professionnels des établissements et du siège qui s'investissent pour assurer le bon fonctionnement des établissements et un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap.
- Les bénévoles qui participent à la vie de l'association et en particulier les administrateurs.
- Les donateurs et les adhérents qui nous soutiennent financièrement.
- Nos autorités de tarification, ARS et Conseils départementaux, sans lesquelles nous ne pourrions réaliser tous nos projets
- Les municipalités et le Conseil régional Ile-de-France.

Charte éthique

Préambule

Afin de préciser le champ de l'éthique dans le cadre de cette charte, Cap' devant ! s'appuie sur la définition de l'ANESM : « *Notre éthique est une réflexion pérenne qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées.* »

Cap' devant ! fidèle à ses valeurs d'humanisme, d'ambition et d'engagement inscrit son action dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux décrits dans son projet associatif.

Outre ces derniers, cette charte s'appuie sur :

- La convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap ;
- La déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 119-1 qui énonce : « *La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.* »

Cette charte a été validée par le conseil d'administration en date du 15 février 2022 et présentée à l'assemblée générale (au sein du rapport annuel) en date du 21 mai 2022.

Article 1 : Engagement

Cap' devant ! s'engage à faire de son mieux pour inscrire son action dans le respect des valeurs et principes humanistes décrits dans son projet associatif, dans le respect de la dignité des personnes et de leurs droits fondamentaux.

Cet engagement sera régulièrement questionné de manière à toujours conserver au premier plan, malgré les impératifs normatifs, institutionnels, financiers et autres :

- le respect des droits fondamentaux,
- la dimension humaine de sa mission,
- la singularité ainsi que la complexité de chaque personne accompagnée.

Cap' devant ! est un espace de vie et d'échanges dans le respect, la tolérance, la diversité et la solidarité.

Article 2 : La personne accompagnée

La personne accompagnée est au centre de toute réflexion, projet et action de Cap' devant !.

En particulier, elle est une personne, sujet de droit, citoyen, elle exerce librement ses droits et devoirs.

Sa parole et son consentement, quelle que soit l'expression de ceux-ci, ainsi que sa vulnérabilité doivent être pris en compte prioritairement et guident l'action globale et quotidienne de Cap' devant !. Cap' devant ! réaffirme son attachement primordial à la personne, à son développement, son épanouissement et son autonomie dans une éthique de responsabilité.

Cap' devant ! s'engage à ce que la personne en situation de handicap ait droit, comme toute autre personne, au respect de sa dignité, de son intégrité physique et psychologique, de toutes les composantes de sa singularité, de ses souhaits et projets et de sa place dans la société.

Article 3 : La place de la famille et représentants légaux

Les familles et représentants légaux sont reconnus comme des acteurs essentiels dans l'accompagnement des personnes accueillies.

Selon la situation spécifique de chaque personne en situation de handicap, qu'ils accompagnent, entourent et/ou représentent, ils sont associés :

- à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation des choix/projets de vie individualisés,
- aux actions, projets d'évolution et réflexions de Cap' devant I,
- aux modes d'expression mis en place au sein de Cap' devant I.

Les familles et représentants légaux expriment librement et respectueusement leurs attentes et réflexions dans le cadre des structures mises en place. Ils s'engagent activement au sein de Cap' devant I pour en assurer la pérennité et le développement dans le respect de ses valeurs fondamentales.

Article 4 : Les professionnels et bénévoles

Les professionnels et bénévoles favorisent l'expression, l'épanouissement ainsi que le respect des droits et l'exercice des obligations de la personne accompagnée. Les professionnels s'engagent à respecter son intimité, sa dignité et sa singularité. La personne accompagnée et ses proches s'engagent à respecter leur personne et leur travail.

Ils enrichissent leurs actions des différences et singularités de chacune des personnes accompagnées.

Ils accomplissent leurs missions dans le strict respect :

- des droits des personnes accompagnées,
- des lois, réglementations et recommandations de bonnes pratiques² applicables,
- des règles déontologiques.

Ils sont soutenus par Cap' devant I dans leur demande :

- de respect de leur personne et de leur travail,
- d'approfondissement et d'adaptation de leurs réflexions et compétences,

dans le but de perfectionner et d'innover dans la mise en œuvre du projet associatif.

Confiance réciproque, courtoisie, disponibilité, écoute, empathie, tolérance... sont les fondements de la qualité du lien entre les différentes parties prenantes.

Article 5 : Les Partenaires

Cap' devant I se veut un acteur majeur, loyal, respectueux et respecté auprès des pouvoirs publics, secteur sanitaire et médico-social, partenaires privés, médias, citoyens et publics.

Cap' devant I œuvre ainsi pour une meilleure reconnaissance des personnes en situation de handicap et de leurs droits auprès de tous les acteurs de la société aux fins d'amélioration constante de leurs protection et épanouissement, de la petite enfance à la fin de vie.

Article 6 : Comité Éthique et Bienveillance

Cap' devant I s'est dotée d'un Comité Éthique et Bienveillance en charge, aux côtés de la direction et de la gouvernance, de mettre en œuvre la présente charte et d'en contrôler la justesse et l'application.

C'est une instance opérationnelle, pluridisciplinaire, consultative et indépendante. Sa fiche de mission est jointe à la présente Charte.



Article 7 : Application de la charte éthique

La présente Charte Éthique est affichée dans tous les établissements ainsi qu'au siège de Cap' devant I.

Elle est obligatoirement portée à la connaissance de toutes les personnes accompagnées, des familles et représentants légaux, des professionnels et des bénévoles qui en acceptent les termes chacun dans sa mission.

Cap' devant I restera vigilante quant à son application et à son adaptation.

¹ ANESM - Agence nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

² HAS - Rééducation et réadaptation de la fonction motrice de l'appareil locomoteur des personnes HAS -

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social Janvier 2021

diagnostiquées de paralysie cérébrale octobre 2021

ANESM - L'accompagnement à la santé de la personne handicapée juin 2013

ANESM - Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la

maîtrise décembre 2008

ANESM - Qualité de vie en MAS FAM (Expression, communication, participation et exercice de la citoyenneté Avril 2011)

ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Reconnaissance et accompagnement de la vie intime, sexuelle et amoureuse des personnes en situation de handicap

Le présent engagement concerne la vie intime, sexuelle et amoureuse des personnes accompagnées par Cap' devant ! Il s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance du droit à la vie intime et sexuelle, droit fondamental pour tout être humain et du respect de la charte des droits et libertés des personnes en situation de handicap. Il s'appuie sur la circulaire ministérielle du 5 juillet 2021 (annexe 1).

Cet engagement est un socle de référence qui a pour vocation à être décliné dans chaque établissement de l'association et s'impose à toutes les parties prenantes : personnes accompagnées, familles, professionnels et association.

Cap' devant ! s'engage à :

- Respecter le droit à une vie amoureuse et/ou sexuelle des personnes accompagnées, contribuant ainsi à leur épanouissement.
- Garantir le respect de l'intimité, priorité pour le respect de la dignité de la personne.
- Informer les familles et les professionnels des aspects légaux concernant le respect de l'intimité.
- Reconnaître et permettre à toute personne le droit d'être « acteur/actrice de sa vie » et reconnaître l'expertise des personnes accompagnées en favorisant la pair-aidance*.
- Garantir une éducation à la sexualité dans sa globalité, adaptée à l'âge et au niveau de compréhension et éduquer à la notion de choix libre, consenti et responsable.
- Garantir la possibilité d'avoir, au sein des établissements, une vie amoureuse et/ou sexuelle avec la personne de son choix en aménageant autant que possible les règles collectives pour garantir cette liberté.
- Écouter l'expression du désir de parentalité et informer de toutes les ressources existantes.
- Informer toutes les parties prenantes de l'association quant aux possibilités d'assistance sensuelle et sexuelle par des intervenants extérieurs.

Chaque établissement devra tenir compte de ces engagements pour garantir l'accompagnement le mieux adapté à chaque personne, à son épanouissement et à sa sécurité. Il est souhaitable que deux référents (une personne accompagnée et un/une professionnel) soit nommé/s dans chaque structure pour faire vivre au quotidien cet Engagement Associatif

*Pair-aidance : la pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes. Le partage d'expériences, du vécu et du parcours constituent les principes fondamentaux de la pair-aidance et induit des effets positifs.

Engagement validé par le conseil d'administration du 15 février 2022

ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Reconnaître et accompagner la vie intime, sexuelle et amoureuse des personnes en situation de handicap

Cap' devant ! s'engage, ça veut dire que tout le monde, moi y compris, doit faire respecter les décisions suivantes :

- J'ai le droit à une vie amoureuse et aussi à pouvoir faire l'amour parce que c'est un droit de tous.
- J'ai le droit à l'intimité, c'est-à-dire à pouvoir être seul si j'ai envie sans être dérangé, mais aussi à avoir des secrets que je partage seulement avec qui je veux.
- Je peux exprimer mes envies, mes désirs, mes besoins sans être jugé, et être écouté. Mon expérience et mes connaissances peuvent aider les autres.
- J'ai le droit à une éducation sexuelle, adaptée à mon âge et ma compréhension. Je peux ensuite choisir ce qui me convient.
- J'ai le droit à avoir des moments d'intimité avec qui je veux, même si je vis en établissement.
- Si j'ai le désir d'avoir des enfants, on doit me dire tout ce que cela entraîne. On doit m'aider et m'accompagner sans me juger.
- On doit me dire ce qu'est l'assistance sensuelle et sexuelle et quelles sont les possibilités.

L'établissement dans lequel je suis accueilli devra appliquer ces engagements.

cap' devant!

ACCUEILLE ET ACCOMPAGNE LE HANDICAP
AU CŒUR DE LA VILLE, AU CŒUR DE LA VIE

41 rue Duris
75020 PARIS
Tel : 01 43 49 22 11
E-mail : info@capdevant.fr
www.capdevant.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

 @associationcapdevant

  Cap' devant !

Association membre de
Paralysie Cérébrale France

